

Solidarité avec les militants poursuivis par Bouygues : procès le 11 juin et soirée débat et projection le 1er

Date de mise en ligne : dimanche 23 mai 2010



Copyright © Paris s'éveille - Tous droits réservés

En décembre 2004, un texte qui dénonçait la participation de la société Bouygues aux chantiers des centres de rétention et appelait au lancement d'un mouvement contre l'entreprise était reproduit sur les sites CNT, indymedia, pajol, réseau antipub.

En janvier 2005, la société Bouygues a porté plainte contre la diffusion de ce texte et aujourd'hui, après cinq ans d'instruction, quatre personnes, dont les administrateurs des sites indymedia, pajol, réseau anti-pub, sont renvoyés en correctionnelle, pour avoir commis le délit de « provocation directe, suivie d'effet, à la commission de destructions, dégradations et détériorations dangereuses pour les personnes ».

Leur procès aura lieu le 11 juin 2010 à 13h à la 17e chambre correctionnelle, Palais de Justice de Paris, bd du Palais 75001 Paris (métro Cité).

Une soirée d'information et de soutien aura lieu le 1er juin 2010 à 19h au CICP, 21ter rue Voltaire Paris 11e (métro rue des Boulets). Deux débats (immigration et rétention, liberté d'expression et internet) y sont prévus qui seront suivis d'une projection de films (Balade au bois, des extraits de films sur les centres de rétention en Europe, un extrait de Woomera 2002).

Pour plus de précisions sur le procès, la soirée de soutien, mais également sur les centres de rétention et le rôle de Bouygues dans la construction de lieux d'enfermement, télécharger le 4 pages :

[](IMG/pdf/procesBouygues4p.pdf "PDF - 577.7 ko")